APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 12181

Valant mesure de publicité préalable au sens des articles L2122-1-1 et suivants du CGPPP

CNR envisage de mettre à disposition sur la commune d'Ampuis un terrain, d'une superficie de 2093 m² environ, appartenant au domaine public fluvial non cadastré du point kilométrique 36.700 au point kilométrique 36.900, le tout figurant sur le périmètre projet de l'extension de l'Arrêté préfectoral de Protection Biotope N°143-87 portant création d'une zone de protection des biotopes de l'Ile du beurre, le terrain est défini sur le plan/la vue aérienne de situation ci- après.
Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques. gouv.fr.

A titre indicatif la date de disponibilité des biens susvisés est immédiate.

Le dossier de candidature à compléter et à faire parvenir à CNR au plus tard le **6 octobre 2023 à 16 h** est à réclamer par les personnes intéressées à l'une des adresses suivantes en précisant la référence **12181 :**

- c.meleck@cnr.tm.fr, ou cnr.vienne@cnr.tm.fr
- OU *Direction Territoriale Rhône Saône- Département domanial – ZA de verenay – BP 77 – 69420 AMPUIS*

Utilisation actuelle des lieux :
Il est ici précisé qu'au jour de la publication du présent appel à manifestation d'intérêt les lieux sont occupés dans le cadre d'un titre d'occupation délivré par CNR expirant à la date du 31.12.2023.

Disponibilité des lieux :
A titre indicatif la date de disponibilité des lieux susvisés est estimée au *01.01.2024*

DOCUMENTS JOINTS AU PRESENT APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :
- Cahier des conditions générales de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé.
- Formulaire de candidature à compléter.

En cas de pluralité de candidatures, une procédure de sélection en vue de la conclusion d'une convention d'occupation sera organisée par CNR qui informera alors tous les candidats ayant valablement déposé leur candidature des modalités de cette procédure.

Vue aérienne :